



SOMMAIRE

	Pages
Point 9 de l'ordre du jour :	
Débat général (<i>suite</i>) :	
Déclaration du général Moussa Traoré, président de la République du Mali et président de la Conférence des chefs d'Etat du Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel	435
Déclaration de M. Rojas Galdames (Chili)	440
Déclaration de M. Shahi (Pakistan)	445

Président : M. Ismat T. KITTANI (Iraq).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général (*suite*)

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'arabe*) : L'Assemblée va entendre ce matin une allocution de Son Excellence le général Moussa Traoré, président de la République du Mali et président de la Conférence des chefs d'Etat du Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel. Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de lui souhaiter la bienvenue aux Nations Unies et je l'invite à s'adresser à l'Assemblée.

2. M. TRAORÉ (Mali) : Les relations amicales qui lient l'Iraq, votre pays, au mien, Monsieur le Président, font que c'est avec un plaisir tout particulier que je vous adresse mes chaleureuses félicitations et vous exprime mes vœux ardents de succès à la suite de votre élection à la présidence de la trente-sixième session de l'Assemblée générale.

3. Votre compétence, due à la longue expérience que vous avez acquise au cours d'une brillante carrière, et votre parfaite connaissance de l'Organisation, de ses objectifs, de son action, de ses méthodes de travail, vous ont tout naturellement conduit à inviter l'Assemblée générale à se détourner de la litanie répétitive des déclarations et des décisions sans portée réelle, pour se consacrer entièrement à sa fonction primordiale de sauvegarde et de renforcement de la paix et du progrès de l'humanité.

4. Cette approche réaliste des problèmes internationaux faisait écho à la proposition inédite faite à la 1^{re} séance par votre prédécesseur, M. von Wechmar, diplomate aux éminentes qualités humaines et politiques. En diplomate avisé, le Président de la trente-cinquième session a fort judicieusement préconisé la rencontre des cinq derniers présidents de l'Assemblée générale pour justement rationaliser les méthodes de travail de l'Organisation. Nous lui savons gré d'en avoir ainsi appelé à la dynamique profonde de la riche sagesse des continents.

5. En lui renouvelant notre haute estime, nous formulons le vœu que cette proposition voie incessamment le jour. Nul doute que l'Afrique, par la voix de l'un de ses dignes fils qui a dirigé avec la maîtrise que l'on sait les travaux de la trente-quatrième session, apportera à cette œuvre le moulage d'un monde nouveau — une contribution de valeur.

6. L'occasion est tout à fait appropriée pour que j'adresse à un ami, M. Kurt Waldheim, et aux remarquables collaborateurs dont il a su s'entourer, les hommages combien mérités pour leur engagement sans réserve à la noble cause des Nations Unies. Nous avons eu, plus d'une fois, à nous entretenir avec ce remarquable diplomate et il sait qu'à chaque fois nous l'avons écouté avec beaucoup d'intérêt en raison de son constant souci de la mesure, de sa conscience aiguë de la complexité et de la délicatesse des innombrables problèmes internationaux.

7. Les rédacteurs de la Charte des Nations Unies avaient généreusement rêvé d'un monde ouvert, où les différentes nations, grandes et petites, fortes et faibles, se seraient tendu la main pour bâtir la civilisation de l'universel et faire briller celle-ci de mille feux. L'un de ces rêves se réalise d'année en année. A cette présente session, l'Organisation des Nations Unies compte deux nouveaux Membres. Le peuple de Vanuatu et celui du Belize ont pris place dans les rangs des peuples libres du monde. Le peuple du Mali salue et félicite les peuples de ces deux nouvelles républiques et les assure de sa dynamique et fraternelle coopération dans l'accomplissement de leurs tâches nationales.

8. Cette émergence des jeunes Etats a incontestablement conféré à l'Organisation des Nations Unies une vigueur nouvelle, et des succès auraient certainement comblé nos espérances sans les freins que certaines puissances opposent à l'élan nouveau que ces jeunes souverainetés s'efforcent de lui imprimer. La tenue de chacune des sessions de l'Assemblée générale devrait donc être l'occasion de dresser le bilan des conquêtes achevées et de nous préparer à d'autres victoires, celles qui nous rapprochent par étapes successives et décisives des objectifs communs.

9. Certes, l'Organisation des Nations Unies poursuit d'année en année sa marche victorieuse vers l'universalité. Mais l'humanité continue de vivre dans l'angoisse de lendemains incertains. La méfiance, la confrontation caractérisent hélas l'état actuel des relations internationales. Les conflits armés se sont installés, particulièrement dans le tiers monde.

10. L'année dernière, nous avons espéré que la tourmente politique et économique qui avait ébranlé le monde se serait graduellement apaisée. Il n'en est malheureusement rien, et la présente session de l'Assemblée générale s'est, elle aussi, ouverte sur un horizon international toujours obscurci.

11. Notre engagement commun à rechercher des solutions concertées, justes et équitables aux graves problèmes internationaux est dangereusement compromis par l'émergence de politiques contraires, de blocs hostiles se préparant fiévreusement à s'imposer les uns aux autres par la force. La coexistence entre Etats, au lieu d'être porteuse de promesses, est devenue agressive.

12. Les puissances auxquelles des privilèges de toutes sortes ont conféré le rôle principal de maintien de la paix et de la sécurité internationales ont adopté des comportements qui rappellent ceux des veillées d'armes. Le climat de détente, qui avait partiellement permis aux systèmes politiques, économiques et sociaux différents de jeter les bases d'une coopération au bénéfice de tous, s'est grave-

ment détérioré. Les différences idéologiques sont malencontreusement portées sur les champs de bataille.

13. Les regrettables tensions ainsi créées amenuisent évidemment notre capacité à trouver des solutions justes, équitables et durables aux multiples problèmes fondamentaux qui conditionnent notre avenir. L'aspiration de nos peuples à vivre dans la dignité, la quiétude spirituelle, morale et matérielle est ainsi de plus en plus compromise. Et pourtant, la Charte des Nations Unies est un merveilleux instrument international, qui consacre des idéaux, des concepts et des principes, autant de valeurs sûres grâce auxquelles s'épanouissent nos civilisations.

14. Au nom du peuple malien, je suis venu porter témoignage de notre profond attachement à ces principes, à ces objectifs, à ces buts. En effet, ce sont ces idéaux, ces concepts et ces principes qui ont façonné la longue et riche histoire de notre peuple.

15. La République du Mali a délibérément adhéré à l'Organisation des Nations Unies parce que précisément la Charte rehausse la dignité de l'homme. La République du Mali est devenue volontairement Membre de l'Organisation internationale, en raison de son caractère universel qui fait sa force et détermine son destin.

16. Il est donc aberrant, injuste et insensé que des hommes qui, aux côtés de leurs frères d'armes, ont courageusement et dignement contribué à sauver la liberté soient maintenus sous le joug de la domination coloniale. Si la décolonisation s'est inscrite en lettres de gloire dans les annales de l'Organisation des Nations Unies, l'histoire de ce retour des peuples à la dignité n'a cependant pas fini d'être écrite. Le processus de la totale décolonisation est bloqué çà et là, et particulièrement en Afrique, notre cher continent, dont des milliers de fils reposent au-delà des mers, ces fils héroïquement tombés dans les guerres qui leur étaient étrangères, mais aussi artisans obscurs des victoires qui ont donné à l'humanité une foi renouvelée dans son existence.

17. Oui, l'Afrique continue de se ressentir des violences de la domination étrangère. La Namibie, ballotée par des courants historiques contraires, a fini par se retrouver sous la férule du régime raciste d'Afrique du Sud. En effet, le principe sacré du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, principe reconnu et consacré par la Charte, principe constamment réaffirmé par la communauté internationale, se trouve bafoué. La souveraineté de l'Organisation sur la Namibie a été clairement établie par la Cour internationale de Justice. Ses recommandations, pour conduire pacifiquement ce territoire colonial à l'indépendance, et les nombreuses résolutions de l'Assemblée générale n'ont trouvé que mépris de la part du régime raciste de Pretoria. Ce régime rétrograde continue de mener, dans une totale impunité, sa politique de répressions sanglantes, d'expansion territoriale, d'agressions caractérisées et donc d'atteinte grave à la paix et à la sécurité internationales.

18. La récente invasion délibérée du territoire libre et souverain de la République populaire d'Angola constitue un nouvel épisode de cette politique inacceptable des racistes sud-africains. Et le Conseil de sécurité qui, en d'autres occasions peut-être moins pressantes, n'a pas hésité à mobiliser des troupes pour sauvegarder la paix là où il la supposait menacée, n'a même pas daigné relever cette fois le défi grave et inadmissible qu'un régime condamné par la conscience humaine lance à la communauté internationale tout entière.

19. A tout le moins, l'Organisation des Nations Unies, qui a plus que jamais le devoir moral de soutenir la Namibie dans sa marche héroïque vers l'indépendance, devra veiller à l'application scrupuleuse de la résolution 435 (1978) adoptée par tous les Etats membres du

Conseil de sécurité. Toutes tentatives d'édulcorer cette résolution, qui demeure la seule base valable de règlement du problème namibien, ne sont que des manœuvres désespérées de dernière minute tendant à écarter la South West Africa People's Organization [SWAPO], seul et authentique représentant du peuple namibien, de la table des négociations globales.

20. Il doit être clair pour tous les auteurs de ces manœuvres que, puisqu'on ne négocie qu'avec ceux qui se battent, seule la SWAPO, qui a pris les armes pour libérer sa patrie, est et demeure le seul interlocuteur qualifié. Cette réalité vient d'être réaffirmée avec force par la récente session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée. Il importe de combattre par tous les moyens diplomatiques, politiques, économiques et militaires un système qui a fait la honte de l'humanité. Nous n'avons pas le droit de faillir à un devoir si impérieux. Agir autrement, c'est trahir le mandat que les peuples nous ont confié de les prémunir contre la haine et la violence.

21. Oui, c'est parce qu'il incarne la haine raciale et la violence que le régime d'*apartheid* continue de priver la majorité noire sur sa terre martyre d'Afrique de son droit élémentaire, qui est le respect de sa simple dignité d'homme. Ce serait donc faire œuvre de paix que d'isoler le régime raciste, le régime de la haine du Noir et de lui imposer les pertinentes dispositions du Chapitre VII de la Charte. A cet effet, du haut de cette tribune, je réitère l'appel pressant, constamment adressé aux puissances occidentales devenues si promptes à surveiller le respect des droits de l'homme à travers le monde, d'accepter enfin d'écouter le cri d'angoisse que l'Afrique n'a cessé de leur lancer afin qu'elles se décident, toutes ensemble, à servir la cause de la justice et de l'humanité entière en aidant la communauté internationale défiée à détruire le régime de l'*apartheid*.

22. L'Afrique australe n'est malheureusement pas la seule région où notre cher continent ressent encore les derniers soubresauts de la domination coloniale. La partie nord-ouest de l'Afrique porte douloureusement sur son flanc les séquelles d'une décolonisation encore inachevée. Il s'agit du Sahara occidental, qui est compris dans un ensemble géographique et humain auquel appartient mon pays, la République du Mali. Cet ensemble, qui s'est façonné une physionomie propre, caractérisée par l'enrichissement mutuel des cultures, des modes de penser, une vision commune du monde, des croyances identiques dans le caractère sacré de la vie humaine, le partage douloureux d'un même héritage de domination coloniale, constitue sans conteste le ventre fécond de notre chère Afrique.

23. Or voilà qu'au moment où, après bien des vicissitudes, l'un des maillons de cet ensemble devait être le dernier à se prononcer sur son devenir, sont apparues de graves tensions dont la persistance pourrait briser l'harmonie qui a toujours caractérisé la coexistence fraternelle entre ces peuples de notre région, peuples amis et voisins du peuple malien, peuples qui, légitimement, se réclament de la même histoire, de la même culture, de la même foi.

24. Voilà pourquoi le peuple malien, constamment engagé dans le combat pour le triomphe de l'autodétermination des peuples, fondamentalement préoccupé par la stabilité et l'équilibre diplomatique dans la région, a choisi très tôt d'œuvrer pour faire disparaître ces tensions. En cela, mon pays n'a d'autre motivation que celle d'œuvrer pour la paix.

25. Voilà pourquoi, afin d'aider notre organisation continentale à sortir de l'impasse, le Mali a préconisé et obtenu, lors de la quinzième session de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine [OUA] tenue à Khartoum en 1978, la

création d'un instrument de préparation des délibérations des chefs d'Etat sur la question du Sahara occidental.

26. Depuis la mise en place de ce remarquable outil de travail, les conférences de l'OUA qui ont succédé ont toutes permis d'enregistrer des progrès réels dans la recherche d'une solution cohérente. Les seizième et dix-septième sessions des conférences, tenues à Monrovia et Freetown, sur des rapports du Comité *ad hoc* des chefs d'Etat sur le Sahara occidental et après avoir clairement indiqué que le principe de l'autodétermination demeure la clef de voûte de ce douloureux et fratricide conflit du Sahara occidental, se sont beaucoup attelées à assainir l'atmosphère dans la région. La dernière conférence de l'OUA, à Nairobi, s'est achevée elle aussi sur des perspectives extrêmement encourageantes. A présent, le stade des considérations générales sur la question est dépassé et l'on a même pu commencer à aborder l'aspect des modalités concrètes d'un règlement définitif du problème. Le Comité de mise en œuvre qui a succédé au comité *ad hoc*, nanti à la dix-huitième session des pleins pouvoirs, poursuivra, dans la sérénité et en parfait et permanent accord avec toutes les parties intéressées ou concernées, sa mission en vue de parvenir à des propositions qui respectent la souveraineté des uns et les légitimes revendications des autres.

27. Le Mali, pour sa part, donne l'assurance que, au sein de ce comité dont il est membre, il œuvrera pour la seule cause de la paix.

28. L'Afrique demeure convaincue que l'aide technique demandée à l'Organisation des Nations Unies pour achever la décolonisation du Sahara occidental ne fera pas défaut, tant il demeure vrai qu'il s'agit là aussi de préserver la paix et la sécurité internationales.

29. Les problèmes prioritaires de développement sont constamment relégués au second plan par les graves crises statiques et interstatiques africaines, autres stigmates du phénomène colonial. Ainsi en est-il de la douloureuse crise du Tchad, qui demeure une des principales préoccupations de l'OUA et singulièrement de la République du Mali, membre comme ce pays meurtri de la jeune organisation régionale, la Conférence des Etats sahariens. La guerre fratricide qui s'y était installée avait dangereusement menacé l'intégrité territoriale, l'indépendance et l'unité nationale de ce pays frère.

30. A l'instar du conflit du Sahara occidental, il est impérieux que la recherche d'une solution à ce problème africain demeure africaine. Bien entendu, l'Afrique organisée doit pouvoir compter, ici aussi, sur l'appui combien précieux de la communauté internationale afin qu'une solution définitive de la situation soit apportée sur la base de l'Accord de Lagos sur la réconciliation nationale du Tchad d'août 1979.

31. Ailleurs en Afrique, ce sont les conflits de frontières, autre héritage de la colonisation, qui souvent conduisent à d'inutiles guerres fratricides et dévastatrices. Convaincu de la vanité de la guerre comme moyen de règlement des conflits, surtout entre Etats frères, le Mali continuera inlassablement à apporter sa modeste contribution aux efforts de l'Afrique dans la recherche de solutions à ces crises africaines. Dans de telles crises, l'on devrait savoir taire les rancœurs, transcender les divergences, pour que, sur la base du respect des principes sacrés de l'OUA et particulièrement du principe de l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation, triomphent la paix, l'unité et la concorde.

32. Hors d'Afrique, c'est en raison du non-respect des principes universels consacrés par la Charte que sont le non-recours à la force, le règlement des différends internationaux par la voie pacifique, la non-immixtion dans les affaires intérieures des autres, le droit des peuples à l'auto-

détermination que les foyers de guerre et de tension, loin de se résorber, se multiplient.

33. Ces principes, qui constituent les constantes de la politique extérieure de la République du Mali, se fondent sur la profonde conviction du peuple malien que les relations internationales seraient impossibles sans ces nobles idéaux qui, seuls, devraient sous-tendre l'ordre juridique international.

34. Alors que l'histoire diplomatique des quatre dernières décennies devrait enseigner que l'usage de la force n'apporte jamais de solution définitive aux problèmes des nations, que, sans la paix, il n'y a pas de civilisation, la stratégie du fait accompli, le recours intempestif et constant à l'usage de la force, les violations patentes et fréquentes de la Charte et des pertinentes résolutions de l'Organisation des Nations Unies constituent, hélas, les actes quotidiens de certains des Etats Membres de l'Organisation qui, tranquillement, jouissent d'une totale impunité.

35. A l'instar du régime raciste d'Afrique du Sud qui, parce qu'il est encouragé et soutenu dans ses actes de piraterie internationale, a, avec une totale impunité, attenté à la souveraineté territoriale de la République populaire d'Angola, le régime sioniste d'Israël, son allié, continue avec arrogance l'occupation illégale et prolongée des territoires arabes usurpés. Mieux, dans sa vanité, Israël, défiant les milliers de peuples qui ont placé leur foi en l'Eternel, n'a pas hésité à proclamer Jérusalem — cette ville trois fois sainte, cette ville témoin éternel de l'héritage spirituel de trois religions — sa prétendue capitale éternelle et indivisible. Pire, l'Etat sioniste poursuit quotidiennement sa politique d'embrassement du Liban, meurtri par ses bombardements expansionnistes, et n'a pas hésité, toujours avec impunité, à violer l'intégrité territoriale de l'Iraq.

36. La communauté internationale se doit de mettre un terme à ce fait injuste de l'histoire, à ce comportement expansionniste d'Israël qui a forcé l'héroïque peuple palestinien à la résistance armée. L'Etat sioniste, plus que tout autre, devrait se souvenir que l'on ne tente pas impunément d'exterminer un peuple, encore moins le peuple palestinien, tout entier debout derrière l'Organisation de libération de la Palestine [OLP], son unique et authentique représentant.

37. Parce qu'il est au cœur de la crise du Moyen-Orient, le problème palestinien demeure le préalable auquel il importe de s'attaquer. Aussi, tout processus de paix au Moyen-Orient doit tenir compte de cette donnée majeure. C'est pour vivifier cette réalité que, de partout, montent des voix pour la reconnaissance des droits légitimes du peuple palestinien.

38. Ces voix ne sont pas seulement celles de la conscience. Ces voix sont également celles de la raison. Elles s'expriment dans les conférences, dans les colloques, dans les séminaires, chez tous ceux qui ont subi les horreurs de l'usage de la force. Elles s'expriment au sein des générations montantes. Elles s'expriment en Israël même.

39. Ce langage, qui est celui du peuple malien, est aussi le langage de l'OUA, le langage du mouvement des pays non alignés, le langage de la Conférence islamique, bref, le langage de tous les peuples qui donnent à la paix sa signification réelle et qui militent pour la sauvegarder. Ce langage, conforme aux aspirations légitimes des combattants palestiniens, se conjugue et s'harmonise avec les multiples initiatives concernant l'instauration d'une paix juste et durable au Moyen-Orient.

40. La dernière mais combien historique initiative prise par l'émir Fahd ibn Abdul Aziz, prince héritier et vice-premier ministre du Royaume d'Arabie saoudite, après l'importante réunion de la troisième Conférence islamique au

sommet, tenue à la Mecque-Taïf, mérite de retenir toute l'attention de la présente session de l'Assemblée.

41. En effet, ce plan de paix vise¹ concrètement à trouver une solution globale pour le problème du Moyen-Orient en général et le problème palestinien en particulier. Les huit points de ce plan de paix sont conformes aux décisions pertinentes de cette conférence. Ils sont conformes à la Charte des Nations Unies, ils sont conformes aux normes reconnues et admises du droit international. Visant à libérer les territoires arabes occupés par Israël, visant à préserver le patrimoine physique et intellectuel du peuple palestinien, empêchant que la Ville sainte de Jérusalem ne soit défigurée et détournée de son statut originel qui en fait un véritable bien commun de l'humanité, assurant au peuple palestinien l'exercice de ses droits inaliénables à l'autodétermination et enfin reconnaissant à tous les Etats de la région le droit de vivre en paix, ce plan réaliste et équilibré bénéficie de tout le soutien du Gouvernement de la République du Mali.

42. Vers quelque horizon que l'on tourne le regard, des frères qui ont chèrement conquis leur indépendance dans la foi et l'unité nationale, s'opposent, se détruisent. La garantie de leur indépendance et de leur sécurité leur échappe car, en réalité, ils n'en sont plus les maîtres. L'ingérence dans les affaires intérieures des Etats semble acquiescer, d'année en année, droit de cité.

43. Cette amère constatation devrait nous conduire à redoubler d'efforts pour que s'éteignent toutes les guerres fratricides.

44. La Corée, unie dans la lutte pour l'indépendance qu'elle a vaillamment conquise, est restée trop longtemps divisée en deux camps hostiles. Une comme son histoire, sa géographie, sa civilisation, son génie et les profondes aspirations de ses populations, la Corée devrait pouvoir être réunifiée sur la base des importantes propositions en 10 points formulées en octobre dernier par le Président de la République populaire démocratique de Corée au sixième Congrès du Parti ouvrier coréen. Il n'y a pas deux Corées, il y a la Corée. Il n'y a pas deux peuples coréens, il y a la nation coréenne.

45. Les situations préoccupantes qui s'éternisent au Kampuchea et en Afghanistan relèvent de la même analyse. Seul un règlement politique, qui n'est pas au-dessus du génie millénaire de ces peuples, est en mesure d'apporter des solutions définitives avec des garanties appropriées.

46. La domination étrangère n'est pas le seul facteur de crise dans les relations internationales. Le monde semble s'être installé dans un état de peur endémique. Les faibles lueurs consécutives à la détente des décennies écoulées s'estompent graduellement. Le langage diplomatique se fait dur et cassant. Le dialogue patient et porteur de paix a cédé le pas à la menace et à l'usage de la force. La supériorité militaire considérée comme la seule susceptible de maintenir un hypothétique équilibre international a conduit à la folle course à la fabrication et au stockage d'engins de guerre se surpassant chaque jour dans le perfectionnement de la capacité de destruction massive.

47. Les conférences sur le désarmement s'enlisent. La deuxième Décennie du désarmement, solennellement proclamée à la trente-cinquième session de l'Assemblée générale [résolution 35/46], s'est ouverte sur des cliquetis d'armes.

48. Pendant ce temps, pendant que de nouvelles générations d'armes foudroyantes sont mises au point, à chaque seconde qui s'écoule, plus de 16 millions de dollars sont engloutis dans l'armement. Il suffirait d'affecter à peine 1 p. 100 de ces énormes dépenses d'armement, qui dépassent maintenant le montant astronomique de 1 milliard de dollars par jour, à la préservation de la vie pour que cesse

le cauchemar de millions et de millions d'hommes, pour que des chances soient offertes aux démunis de la terre et pour enrichir ainsi notre civilisation de leur génie créateur.

49. Cependant, il est temps, grand temps que ce réflexe tant attendu se produise. En effet, l'ordre économique international actuel ne cède en rien aux troubles qui caractérisent la situation politique. Là également sont nées des tensions, des restrictions de pensée qui ont empêché d'aboutir à des résultats satisfaisants dans l'instauration d'un nouvel ordre international. Nous nous trouvons ainsi placés devant une situation qui porte atteinte à l'intelligence et au sens commun.

50. Nous nous flattons tous les jours de nos prouesses techniques et technologiques. Nous nous sommes lancés avec succès dans la maîtrise des éléments terrestres dont nous avons dévoilé les secrets. Nous avons porté notre audace au-delà de l'atmosphère; notre planète regorge de ressources vitales. Nous en composons d'autres au besoin. Pourtant, c'est en ces moments que règne l'un des désordres économiques les plus graves auxquels l'humanité tout entière se trouve confrontée, avec, d'un côté, une faible, très faible minorité croulant sous le poids de richesses souvent gaspillées et, de l'autre, une écrasante majorité agonisant dans la misère absolue.

51. Les relations économiques entre pays riches et pays en développement au lieu d'être des relations de saine et fructueuse coopération glissent vers des relations d'assujettissement. Les multiples et nombreuses conférences consacrées au renversement de cette fâcheuse tendance ont continué à accumuler de rituels rapports à la place de solutions pratiques, faute de volonté politique de la part des pays techniquement avancés. La question est de savoir si nous sommes capables d'exploiter rationnellement les ressources vitales de l'économie mondiale, la question est de savoir si nous sommes décidés d'être tous des partenaires du progrès. La question est enfin de savoir si nous voulons apporter des réponses communes à notre communauté de destin.

52. La crise actuelle qui secoue toute notre planète dans ses fondements est générale et il est illusoire de vouloir bâtir quelques oasis de prospérité au milieu d'étendues de misère.

53. C'est justement pour répondre à cet ensemble de préoccupations politiques et économiques que le tiers monde s'est refusé à s'engager dans les voies stériles de la confrontation et des égoïsmes. C'est pour cela qu'a été créé le mouvement des pays non alignés dont le Mali est membre fondateur et dont nous célébrons le vingtième anniversaire avec une détermination redoublée pour faire triompher nos idéaux.

54. Ce mouvement ne recherche pas l'impossible; il se propose de rallier les bonnes volontés; il invite à la conjugaison des efforts pour l'instauration d'un monde juste. Il milite pour la diminution des tensions internationales et pour la participation de tous les Etats, sans exception aucune, à la gestion des affaires internationales. Il aspire à créer la confiance pour que les silos d'armements cèdent la place aux silos à grains et pour que les écoles et les hôpitaux se multiplient afin d'améliorer la qualité de la vie, pour qu'enfin l'homme soit en paix avec lui-même.

55. Les propositions soumises par les pays non alignés lors des négociations globales pour l'instauration d'un nouvel ordre économique international procèdent de cette démarche. Ces négociations ont dépassé le stade des définitions et des analyses. Elles ont permis d'identifier cinq domaines portant sur les matières premières, l'énergie, le commerce, le développement, les questions monétaires et financières. Elles demeurent cependant bloquées à ce point comme le sont les négociations sur le droit de la mer.

56. Or, nous ne sommes pas maîtres du temps et nos peuples sont impatients et angoissés pour leur avenir. Nous invitons donc à la manifestation de cette volonté politique sans laquelle, de recul d'échéance en recul d'échéance, nous ne ferons que rendre nos difficultés plus complexes et plus contraignantes et jeter nos populations dans la tourmente et la révolte.

57. Le Mali espère vivement que les voies et moyens seront trouvés pour le lancement effectif de véritables négociations globales avant la fin de la présente session. Ces négociations globales préconisées à l'origine, ne l'oublions pas, par le mouvement des pays non alignés ne doivent exclure aucun Etat Membre de l'Organisation. Il est essentiel que ce caractère universel soit préservé. Et pour ce faire, le cadre des Nations Unies est le plus approprié.

58. Ces grandes questions de négociation doivent être examinées dans un esprit d'interdépendance dynamique où chaque Etat, en maîtrisant d'abord son développement, participera à l'intégration de l'économie mondiale sur une base équilibrée et juste. C'est dire que le nouvel ordre international a d'abord fondamentalement une dimension nationale.

59. Le Mali a conscience des insuffisances actuelles de son économie, insuffisances aggravées par son enclavement, par les conséquences sévères d'un climat ingrat et capricieux depuis plus d'une dizaine d'années et, bien sûr, par les effets connus que lui impose la grave crise de l'économie mondiale.

60. C'est pourquoi le peuple malien s'est mobilisé pour bâtir une économie nationale indépendante et planifiée, en comptant sur son génie propre, sur nos énormes potentialités naturelles et sur la coopération sous-régionale, régionale et internationale. Cette option de l'Union démocratique du peuple malien correspond à l'effort du Mali pour promouvoir un développement endogène : une économie nationale, parce que tournée vers l'intérieur, vers la satisfaction de nos besoins propres et non plus une économie extravertie. Nous voulons conduire notre développement à partir d'actions quotidiennes de base auxquelles tous participent, en vue d'atteindre une autosuffisance au niveau local. Ces actions, décidées par les populations rurales et exécutées par elles et pour elles dans le cadre des *Tons* ou associations villageoises, constituent les supports du développement intégré de base; une économie indépendante, parce que visant à la maîtrise de nos richesses afin qu'elles servent à l'amélioration de la qualité de la vie de tous les Maliens, soit par leur transformation sur place, soit par un système d'échange international aussi équitable que possible; une économie planifiée, parce que reposant sur des plans quinquennaux destinés à fixer les étapes de notre effort national et à ordonner nos actions en fonction de ces objectifs fondamentaux. Mieux, le Mali s'est donné un programme substantiel d'action pour le développement accéléré pendant la période 1981-1990, dans le cadre de la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement, instrument privilégié du nouvel ordre économique international.

61. L'économie nationale indépendante et planifiée du Mali, c'est donc la dimension interne du nouvel ordre économique international. C'est pour cela que notre économie est ouverte sur le monde, tant nous sommes conscients au Mali de la nécessité d'une intégration progressive de nos économies, tant notre éthique est unitaire et tant le principe de l'autosuffisance au plan individuel et collectif préconisé par le mouvement des pays non alignés et l'OUA correspond à notre personnalité nationale.

62. Il n'est donc pas étonnant que mon pays, le Mali, soit membre fondateur et dynamique de tous les regroupements en Afrique de l'Ouest. A ce titre, l'Organisation de

mise en valeur du fleuve Sénégal, qui groupe la Mauritanie, le Sénégal et le Mali, est exemplaire. Les ouvrages clefs des barrages de Diama et de Manantali permettront une parfaite maîtrise des eaux du fleuve Sénégal, avec production d'électricité, irrigation de vastes terres fertiles, désenclavement grâce à une voie d'eau navigable de la mer à l'intérieur du Mali.

63. Nous citerons aussi comme entreprise commune originale, aux dimensions politiques et sociales aussi importantes que les effets économiques, l'Autorité pour le développement intégré du Liptako-Gourma.

64. Celle-ci, en effet, vise à promouvoir le développement global d'une région commune aux trois pays membres : la Haute-Volta, le Mali et le Niger. Cet espace sera ainsi à la fois un pôle de développement économique et social, une terre de rencontre, une saine tentative de dépassement de l'artificielle question de frontières par la coopération.

65. Dans le même esprit d'unité et de front commun, pour relever les défis de la nature, le Mali, le Cap-Vert, la Gambie, la Haute-Volta, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal et le Tchad ont constitué, dès septembre 1973, le Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse au Sahel [CILSS] pour aider les victimes de cette calamité naturelle et pour engager des actions de nature à mettre à jamais nos nations à l'abri des aléas climatiques, de l'avancée du désert et pour exploiter nos immenses potentialités.

66. En m'adressant à l'Assemblée en ma qualité de président de la République du Mali, j'ai également conscience de la haute responsabilité qui m'incombe en tant que président en exercice de la Conférence des chefs d'Etat du Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel.

67. Je dirai d'abord que, si la sécheresse n'est pas un phénomène nouveau, sa dimension dans les huit pays membres du CILSS est toute différente de ce qu'elle est ailleurs et de ce qu'elle fut auparavant. Aujourd'hui, les pays du Sahel sont au bord de déséquilibres graves qui ont fait dire à l'une des éminentes personnalités de notre époque que, si l'on n'y prenait garde, deux ou trois d'entre eux « risquent d'être rayés de la carte du monde d'ici la fin du siècle ». L'expression de « polygone de la faim » souvent utilisée pour désigner les pays du Sahel atteste du caractère tragique que revêt pour nos populations le combat quotidien pour la survie dans un environnement menacé par l'avancée du désert.

68. C'est parce que nous avons confiance dans le génie créateur de nos peuples, parce que nous croyons que la situation actuelle n'est pas irréversible si des mesures appropriées sont prises à temps, que nos pays ont créé ce merveilleux instrument de coopération qu'est le CILSS. Anticipant quelque peu sur le Plan d'action de Lagos sur le développement économique de l'Afrique², nous avons décidé déjà, dès cette époque, de confier comme tâche majeure à ce comité, instrument de notre solidarité, l'élaboration de stratégies précises et la mise en œuvre de politiques bien définies, afin, d'une part, de limiter les effets de la sécheresse et, d'autre part, de promouvoir le développement de la région.

69. Les premiers résultats de ce travail nous ont conduits à arrêter pour nos pays les objectifs stratégiques que vous savez, à savoir l'autosuffisance alimentaire, le rétablissement de l'équilibre écologique, la maîtrise de l'eau pour la satisfaction des besoins des populations, de bétail et des cultures.

70. Nous exprimons notre profonde gratitude à tous les Etats, groupes d'Etats et autres généreux donateurs qui ont répondu à nos appels à la solidarité internationale envers les peuples du Sahel. Il me plaît ici de rappeler le rôle

éminent du club du Sahel dans la sensibilisation de l'opinion mondiale, l'effort constant du système des Nations Unies dans cette mobilisation générale et, enfin, la contribution efficace et sans précédent de la Conférence islamique. Celle-ci, en effet, a décidé de créer le Comité de solidarité islamique avec les peuples du Sahel [voir A/36/138, annexe I, résolution 7/3-P(IS)]. Ce comité, en moins de six mois, a pu réunir la somme de 210 millions de dollars comme première contribution pour le démarrage de notre programme de maîtrise de l'économie.

71. C'est précisément en fonction de ces objectifs que nous avons défini en commun le programme de réhabilitation et de développement du Sahel, jusqu'à l'an 2000. Pour réaliser ce programme, nous comptons fermement sur un soutien plus accru de la communauté internationale, grâce auquel, avec les ressources potentielles en eau et en sol, le Sahel pourra être non seulement le grenier de l'Afrique, mais également un vaste réservoir alimentaire mondial.

72. Cette action de coopération régionale pour une auto-suffisance collective s'insère parfaitement dans la stratégie africaine définie par la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine à Lagos en avril 1980. Le Plan d'action de Lagos a été dûment pris en compte par l'Assemblée générale lorsqu'elle a adopté, à la trente-cinquième session, la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement [résolution 35/56]. C'est là une contribution significative de l'Afrique à la mise en œuvre du nouvel ordre international, pour une division internationale plus juste du travail, pour une gestion plus équilibrée de l'économie mondiale, pour une participation plus responsable de tous les membres de la communauté internationale au progrès de l'humanité.

73. Une constatation s'impose. Beaucoup de pays, notamment ceux du tiers monde, sont aujourd'hui au bord de l'asphyxie. Il faudrait rappeler que la quasi-totalité des pays membres du CILSS sont classés parmi les pays les moins avancés du monde, dont 21 des 31 sont africains.

74. Les moyens à mettre à leur disposition pour leur participation au progrès général ont été récemment examinés à Paris lors de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. Ces moyens qui visent entre autres à l'équilibre de leur balance des paiements, à l'amortissement de leur dette, à la fourniture de moyens financiers et techniques pour dynamiser leurs économies ont fait l'objet du Nouveau programme substantiel d'action pour les années 1980 en faveur des pays les moins avancés³.

75. Notre propos était d'offrir à la communauté des nations des exemples concrets et viables de coopération. Nous nous considérons comme l'un des maillons de l'immense réseau que nous nous devons de tisser et de resserrer contre le sous-développement. Nos objectifs, nos efforts doivent être compris comme complémentaires de l'engagement que nous avons contracté ensemble de lutter pour l'expansion harmonieuse de toutes nos économies.

76. Ces efforts tendent à l'instauration d'un nouvel ordre international juste, équitable et constructif. Il s'agit tout simplement de permettre à l'homme d'assumer pleinement ses droits sacrés à l'existence. Il s'agit notamment de garantir la liberté de tous, de créer un climat de confiance entre nos nations, de renforcer davantage la paix et la sécurité internationale pour n'avoir de la guerre et de la misère que d'horribles souvenirs.

77. Le système colonial, bien que frappé à mort, continue dans son agonie de troubler l'ordre international. La faim enserre de plus en plus des millions d'êtres humains dans ses redoutables tentacules. Le racisme se manifeste toujours avec virulence.

78. Nous voulons avec vous redonner confiance à nos peuples dans leurs aptitudes créatrices. Nous voulons avec vous préserver la paix et la sécurité internationales. Car nous nous sommes engagés d'un commun accord à rester fidèles aux buts et aux principes de la Charte. Nous nous sommes engagés d'un commun accord à « favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande ».

79. La République du Mali tiendra ses promesses.

80. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'arabe*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République du Mali et Président de la Conférence des chefs d'Etat du Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel de l'importante allocution qu'il vient de prononcer.

81. M. ROJAS GALDAMES (Chili) [*interprétation de l'espagnol*] : C'est avec un plaisir tout particulier que je vous présente, Monsieur le Président, les félicitations les plus chaleureuses du Gouvernement chilien à l'occasion de votre élection à la présidence de cette trente-sixième session de l'Assemblée générale. Cette élection constitue un hommage à vos dons de diplomate brillant et une reconnaissance de vos mérites personnels.

82. Je tiens également à présenter à votre prédécesseur, M. Rüdiger von Wechmar, de la République fédérale d'Allemagne, notre reconnaissance pour la manière équitable avec laquelle il a dirigé les débats de la dernière session, prouvant ainsi ses éminentes qualités de diplomate.

83. Nous devons également rendre hommage au Secrétaire général des efforts inlassables qu'il déploie pour s'acquitter de ses difficiles responsabilités dans le cadre des efforts de l'Organisation pour parvenir à la paix.

84. Nous voulons également souhaiter la bienvenue à la République de Vanuatu, pays qui se trouve dans l'océan Pacifique et avec lequel, vu cette relation, nous nous sentons très proches et très solidaires. Nous nous félicitons également de l'entrée du Belize à l'Organisation des Nations Unies, avec lequel nous sommes unis par des liens encore plus étroits étant donné sa situation géographique et nos intérêts communs. Nous sommes convaincus que ces nouveaux Etats Membres enrichiront l'Organisation en lui apportant leur vitalité et une force renouvelée.

85. Il y a 36 ans, mon pays, à San Francisco, a participé à la grande tâche de construire les bases de l'Organisation, destinée à préserver la paix et la sécurité internationales, conditions préalables et indispensables à un ordre juste et durable dans le monde. Le Chili ne pouvait rester étranger à toutes les aspirations d'une génération qui voulait se développer dans un climat de paix et de confiance.

86. La crise généralisée qui s'était abattue à cette époque sur l'humanité avait obligé les peuples à réaffirmer leur foi dans la personne humaine et à s'engager à créer les conditions indispensables à son développement complet. C'est ainsi que la Charte des Nations Unies commence par proclamer, entre autres, la foi des peuples dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans le progrès social, dans l'instauration de meilleures conditions de vie « dans une liberté plus grande ».

87. Conscients de cette responsabilité, le Gouvernement chilien s'efforce de parvenir à un ordre interne véritable, grâce au développement de tous les aspects des affaires nationales.

88. C'est dans ce même sens que le Chili s'efforce d'établir avec les autres nations des relations d'amitié, fondées sur le respect des principes du droit souverain des Etats et de l'autodétermination des peuples.

89. Au cours de l'année 1981, le Chili a vécu des moments de très grande importance historique. Plein

d'optimisme et avec des espoirs renouvelés, les Chiliens œuvrent aujourd'hui ensemble pour construire une patrie authentiquement libre et établir une organisation modèle qui pourrait nous assurer une paix sociale réelle et un développement économique stable et soutenu.

90. Comme je l'ai déjà signalé lors de la trente-cinquième session du haut de cette tribune [17^e séance], le peuple du Chili a approuvé souverainement et librement une nouvelle constitution politique, un instrument juridique qui devrait permettre de renforcer les bases d'une démocratie solide, capable de survivre aux menaces qui proviennent de doctrines totalitaires cherchant par tous les moyens à contrôler le pouvoir et, en conséquence, à détruire le système démocratique.

91. La nouvelle charte fondamentale est entrée en vigueur le 11 mars 1981, marquant ainsi le début d'un mandat présidentiel de huit ans sous la direction du Président de la République, le général Augusto Pinochet Ugarte.

92. Une nouvelle étape s'ouvre ainsi dans l'histoire du Chili, montrant au monde les progrès institutionnels de mon pays. Le gouvernement a ainsi tenu sa promesse d'établir pour le peuple chilien un nouvel ordre institutionnel politique, économique et social qui, tout en supprimant les dangers d'une menace totalitaire, permettrait au pays d'aller vers l'avenir dans l'ordre et le progrès.

93. La dignité supérieure de l'homme, son égalité essentielle et son autonomie à l'égard du pouvoir de l'Etat sont des principes fondamentaux permanents de mon gouvernement. Les conséquences politiques, sociales et économiques qui découlent de ces principes ont permis au Chili non seulement de retourner à une existence pacifique et harmonieuse, mais aussi de renforcer la liberté et de parvenir à une renaissance économique spectaculaire.

94. La tâche n'a pas été facile et elle n'a pas été exempte de sacrifices et d'obstacles, car la profonde crise que connaissait le Chili exigeait pour être surmontée les plus grands efforts de la part de son peuple et de son gouvernement.

95. Dans le domaine social et économique, la politique actuelle s'est orientée essentiellement vers la réalisation de trois grands objectifs : atteindre, dans le cadre d'un schéma économique libre, une croissance réelle et soutenue, encourager le renforcement de la liberté personnelle, sous tous ses aspects sociaux, et, enfin, supprimer l'extrême pauvreté, c'est-à-dire cette situation de très grande misère qui touche presque un quart de la population chilienne.

96. Pour ce qui est de la croissance économique, il convient de signaler que le produit national brut du Chili a augmenté en moyenne de 7,2 p. 100 entre 1976 et 1980. Ce chiffre dépasse le pourcentage enregistré dans n'importe quel autre plan quinquennal de notre pays.

97. Cette croissance a encouragé l'initiative privée, qui est un facteur essentiel du développement, l'Etat n'ayant qu'un rôle subsidiaire à jouer, de par sa nature. Une telle affirmation est prouvée par le fait qu'au début des années 70 l'investissement privé ne représentait que 25,3 p. 100 de l'ensemble des investissements contre 67,3 p. 100 en 1980.

98. Au cours des cinq dernières années, la balance des paiements a constamment été positive, permettant ainsi aux réserves du système monétaire de passer de 400 millions de dollars en 1973 à 4 700 millions de dollars en 1980.

99. Nos exportations non traditionnelles ont augmenté au cours de cette même période de 800 p. 100, contribuant ainsi de manière substantielle à réduire notre dépendance historique vis-à-vis des ventes de cuivre à l'étranger.

100. Enfin, la discipline dans les dépenses publiques et la politique monétaire suivie par le Gouvernement ont permis au Chili de réduire son taux annuel d'inflation de 1 000 p. 100 en 1973, à environ 12 p. 100, chiffre prévu pour l'année actuelle.

101. Comme je l'ai déjà dit, l'un des principaux objectifs de mon gouvernement est de venir à bout de l'extrême pauvreté et de la très grande misère. Pour résumer en chiffres, les dépenses sociales — c'est-à-dire les ressources fiscales employées dans les domaines de la santé, de la nutrition, du logement et de l'éducation — ont atteint ces dernières années presque 50 p. 100 de la dépense publique totale, s'élevant en 1981 à 53,6 p. 100, ce qui a permis une importante réduction du taux de mortalité infantile.

102. Enfin, les efforts visant à créer de nouveaux emplois ont été intensifiés et ont abouti à une forte réduction de l'indice de chômage, qui, au début de 1976, atteignait 19,8 p. 100; il est maintenant réduit à 8,4 p. 100 de la population active du Chili, bien que celle-ci ait dépassé les niveaux historiques.

103. Pour mener à bien cette tâche, dont nous avons signalé certains résultats, il a été nécessaire d'effectuer un ajustement interne afin de transférer au système libre des prix l'orientation des décisions d'investissement, neutralisant ainsi le rôle historique de l'Etat en l'occurrence. L'application de cet ajustement n'a pas été sans difficulté et a été accompagnée de fortes pressions d'origines diverses, tant internes qu'externes, visant à faire échouer cette entreprise. Néanmoins, la grande majorité de la population appuie le programme économique de mon gouvernement, comme en témoigne l'approbation, à plus de 67 p. 100, de la nouvelle constitution politique, qui, dans ses dispositions, consacre les principes de la liberté, de la justice, du progrès et de la sécurité nationale qui ont inspiré la politique mise en œuvre dans le domaine social et économique.

104. Notre pays est convaincu qu'il est toujours difficile d'appliquer une politique d'ajustement interne, quel que soit le régime de gouvernement au pouvoir, mais notre expérience nous montre que, si cette politique est exécutée d'une manière cohérente et sans hésitation, des résultats positifs, avec l'appui du peuple, ne manquent jamais de se manifester.

105. Je me suis arrêté sur l'analyse de quelques-uns des résultats du processus social et économique de notre pays, parce que les ajustements nous ont permis d'étendre notre développement et d'augmenter, d'une manière soutenue, notre apport à la coopération internationale, qui est tellement nécessaire.

106. En effet, le commerce extérieur du Chili avec un nombre croissant de pays, dotés de systèmes économiques différents, représente aujourd'hui 43,7 p. 100 du produit national brut, ce qui a transformé le pays en un marché intéressant pour la communauté internationale, étant donné que ses importations atteindront 7 milliards de dollars en 1981, ce qui implique qu'elles auront augmenté de 400 p. 100 au cours des huit dernières années.

107. Mon gouvernement estime que les conditions favorables règnent dans notre pays pour promouvoir l'économie d'autres Etats en assurant des sources d'emploi et le placement de leurs produits nationaux respectifs. Cela montre que nous appuyons de plus en plus l'interdépendance, si nécessaire, qui doit exister entre les économies au niveau international et qui, malheureusement, se voit menacée par un protectionnisme croissant que l'on constate dans de nombreux pays. Nous estimons que ce protectionnisme ne fait qu'aggraver les problèmes internes des pays qui l'appliquent, en cédant à la pression de groupes qui ne sont plus compétitifs et qui empêchent l'une des

formes les plus équitables de transfert des ressources vers les pays en développement, telles que le commerce international.

108. Conformément aux principes de notre constitution politique, et selon les buts et principes de la Charte des Nations Unies, le Gouvernement chilien a poursuivi ses efforts pour atteindre le plus haut niveau de relations amicales avec les autres nations, fondées sur le respect des principes de l'égalité souveraine, de l'indépendance et de la non-intervention dans les affaires intérieures.

109. Conformément à notre vocation historique, nous accordons priorité, en particulier, aux liens avec le continent américain. Ainsi, non seulement notre objectif est de renforcer nos relations bilatérales avec les pays voisins et les autres nations de la région, mais aussi le Chili s'est efforcé d'aboutir à un consensus continental pour concilier les positions sur l'importante question de la sécurité et de la coopération dans l'hémisphère, qui sont actuellement menacées par l'expansion soviéto-cubaine déstabilisatrice.

110. Sur le plan régional, le gouvernement a continué de s'efforcer de trouver une solution au différend avec l'Argentine. A la suite de nombreuses réunions, au cours desquelles les parties ont exposé leurs positions au médiateur, le Souverain pontife a convoqué, à Rome, le 12 décembre dernier, une réunion des Ministres des affaires étrangères du Chili et de l'Argentine et, à une cérémonie solennelle, a soumis une proposition que lui-même jugeait juste, équitable et honorable. Si les termes de la proposition présentée par le souverain pontife ne répondaient pas pleinement aux aspirations du Chili, mon gouvernement a néanmoins décidé de l'accepter, étant donné la haute investiture de la plus prestigieuse puissance morale sur terre, et il en a donc informé le saint-père le 25 décembre 1980.

111. Mon pays, en acceptant les termes de la proposition du Pape, a montré une fois de plus qu'il avait confiance dans les efforts de paix et de justice déployés par le souverain pontife. Cette attitude a prouvé également le respect total du Chili à l'égard des engagements internationaux souscrits et son attachement au principe du règlement pacifique des différends, mon pays étant profondément convaincu que ces principes constituent les éléments essentiels des relations harmonieuses et pacifiques entre Etats.

112. A la suite de négociations heureuses avec le Gouvernement péruvien, nos relations avec cette république sœur ont été rétablies à haut niveau, avec la nomination d'ambassadeurs à Lima et à Santiago.

113. L'amitié traditionnelle entre le Chili et le Brésil a été encore renforcée à l'occasion de la visite dans notre pays, vers la fin de 1980, du Président du Brésil, M. João Baptista Figueiredo, visite au cours de laquelle les chefs d'Etat des deux gouvernements ont signé une déclaration commune importante ainsi que des accords de coopération et d'intérêt mutuel.

114. Il faut également signaler les excellentes relations avec la Colombie, comme en ont témoigné les visites officielles effectuées à un niveau élevé et la signature d'accords de coopération entre les deux pays.

115. Nos liens avec le Paraguay, l'Uruguay et le Venezuela se sont développés harmonieusement, comme le montrent les relations amicales qui existent avec ces pays frères.

116. A la suite du conflit qui a eu lieu au début de l'année entre les Républiques de l'Equateur et du Pérou, nous avons été invités, en notre double qualité de pays amis et de garants du Protocole de paix, d'amitié et de délimitation des frontières entre le Pérou et l'Equateur, conclu à Rio de Janeiro le 29 janvier 1942, à participer, avec l'Argentine, le Brésil et les Etats-Unis d'Amérique, à la recherche d'une solution juste et rapide du problème.

L'action des quatre pays mentionnés — qui ont toujours agi par consensus — a permis une négociation entre les parties qui a mérité la reconnaissance des Présidents de l'Equateur et du Pérou. Nous sommes fiers d'avoir contribué au rétablissement de l'harmonie entre deux pays frères, avec lesquels nous unissent des liens traditionnels d'amitié.

117. Un autre élément important est l'évolution favorable de nos relations avec les Etats-Unis d'Amérique. Cela s'est reflété par les visites dans notre pays et aux Etats-Unis de hautes personnalités du gouvernement, des forces armées et des secteurs d'affaires et autres, ce qui a permis de constater l'accord des vues sur la coopération bilatérale, régionale et mondiale.

118. Nous devons également signaler l'intérêt que nous portons en permanence à des situations qui existent en Amérique centrale et aux Antilles. Le Chili rejette l'intervention étrangère dans les affaires de ces pays, condamne l'utilisation de la subversion et du terrorisme comme armes de pénétration et ne peut que regretter, avec la grande majorité des pays du continent, la déclaration franco-mexicaine relative à El Salvador⁴. De même, nous estimons qu'il appartient au peuple d'El Salvador de décider seul de son destin, conformément à son plein droit à l'autodétermination.

119. Nos liens avec l'Europe occidentale ont toujours été importants pour la politique extérieure du Chili. Parmi les aspects les plus favorables signalés au cours des derniers mois figurent la solution de la situation anormale qui affectait nos relations diplomatiques avec l'Italie et l'accroissement important des échanges commerciaux avec la grande majorité des pays de la région. A titre d'exemple, je souligne que les échanges commerciaux avec la République fédérale d'Allemagne ont atteint 1 milliard de dollars en 1980.

120. Nous avons déployé des efforts diplomatiques en Extrême-Orient, dans les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est [ANASE] et du Pacifique en général et nous avons renforcé nos liens avec la République populaire de Chine. J'en veux pour preuve la visite au Chili du Vice-Ministre des relations extérieures de ce pays, M. Zhang Wenjin, et la signature d'un accord au cours du mois de juin dernier. A la suite de ces activités diplomatiques, nous constatons aussi une augmentation réelle du commerce avec le Japon qui, cette année, dépassera 1 300 millions de dollars.

121. Nous avons également renforcé nos liens commerciaux et politiques avec les nations en Asie du Sud-Est et nous avons ouvert une ambassade en Thaïlande, qui vient s'ajouter à celles qui existent aux Philippines, à Singapour et en Indonésie.

122. Pour ce qui est de notre politique d'ouverture dans le Pacifique, nous devons signaler l'établissement de relations diplomatiques avec les Etats insulaires de Kiribati et de Nauru, ainsi que la participation croissante du Chili dans les diverses instances qui traitent de questions intéressant la région. A cet égard, il convient de signaler l'offre faite par notre pays, au cours de la réunion du Comité de planification de la Commission du Pacifique Sud, d'un programme général d'assistance technique pour toute la région.

123. Pour ce qui est de nos relations avec les pays du Moyen-Orient, il convient de signaler en tant que fait significatif, outre le haut niveau des relations avec plusieurs d'entre eux, l'ouverture de nouvelles missions à Tunis ainsi qu'en Oman, aux Emirats arabes unis et en Arabie saoudite.

124. Les liens qui nous unissent avec les nations africaines se renforcent de plus en plus grâce à des échanges de

visites, à la formation de commissions mixtes et à la signature de nombreux accords d'assistance technique, culturelle et scientifique, comme cela a été le cas récemment avec le Zaïre et la Guinée équatoriale.

125. Nous n'avons pas non plus négligé, dans nos relations avec l'Afrique, de collaborer à la solution du problème dramatique des réfugiés, ce qui se traduit non seulement par un apport matériel par l'entremise du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, mais aussi par une proposition d'assistance technique.

126. Mon gouvernement ne peut pas ne pas faire état de sa profonde préoccupation face à la situation internationale explosive que connaît l'humanité. On confond les valeurs, on méprise les êtres humains, on leurre des peuples entiers et on oublie certains principes fondamentaux; nous avons ainsi assisté ces derniers temps à une augmentation des tensions, ce qui constitue indubitablement une menace à la paix. Ce n'est que de cette manière que l'on peut qualifier les invasions militaires, l'éclatement de nouveaux conflits, l'utilisation de la subversion en tant que moyen de pénétration politique idéologique, l'utilisation de la force dans les relations internationales et l'augmentation constante du terrorisme.

127. A l'abri du concept de coexistence pacifique, l'Union soviétique a occupé militairement l'Afghanistan et a utilisé l'un de ses satellites en Asie du Sud-Est pour provoquer l'oppression de tout un peuple et un des exodes les plus dramatiques que l'on connaisse dans l'histoire. Elle a également utilisé certains de ses alliés d'abord pour pénétrer, ensuite pour semer la confusion et enfin pour agir en Amérique centrale au moyen de la subversion et du terrorisme; elle a eu recours à tous les moyens pour créer et encourager les antagonismes afin d'en retirer des avantages. Mais, au lieu d'avancer, elle n'a fait que semer la confusion et le doute à travers une dialectique destructrice des valeurs bien établies.

128. Ceux qui sont convaincus du respect de la personne humaine et de sa dignité, ceux qui croient fermement en la liberté de l'homme et des nations, ceux qui croient à l'indépendance, à la liberté et à la libre détermination des peuples doivent faire entendre leurs voix et unir leurs efforts pour éviter que la confusion et la faiblesse permettent que cette action impérialiste continue indéfiniment et injustement. Nous estimons que l'heure est venue pour tous ceux qui s'identifient avec les principes et les objectifs de la Charte des Nations Unies de défendre franchement et ouvertement, avec la fermeté qui découle de la conviction, ces principes et ces objectifs, de dénoncer leurs violations, où qu'elles se produisent, et de demander et appuyer les sanctions que l'Organisation envisage pour leurs auteurs.

129. Nous devons donc dénoncer ouvertement le cas de l'Afghanistan, pays qui a été envahi par la force militaire il y a près de deux ans; une partie de ses citoyens, quelque 2 500 000, ont pris refuge au Pakistan grâce à la générosité de ce pays et au Fonds spécial pour les réfugiés d'Afghanistan auquel mon pays a apporté sa modeste contribution.

130. Un autre exemple typique de l'utilisation de la force dans les relations internationales est le cas du Kampuchea. Plus de 200 000 soldats vietnamiens ont attaqué ce pays et menacent continuellement ses voisins immédiats. Le Chili condamne cette agression caractérisée et appuie pleinement l'initiative des pays de l'ANASE qui déploient des efforts pour que l'Asie du Sud-Est puisse connaître la concorde et la paix après tant d'années de souffrances.

131. Une autre preuve de la tragédie que connaît cette partie du monde est constituée par les millions de réfugiés qui, sur des embarcations fragiles, cherchent sur d'autres terres la liberté dont ils ont été privés. Les Nations Unies

doivent continuer de fournir leur plein appui pour atténuer ce terrible drame dont sont victimes les réfugiés indochinois.

132. Malheureusement, l'utilisation de la force ou de la menace de la force ne se limite pas aux cas cités. Nous la trouvons également en Pologne avec certaines caractéristiques qui nous rappellent d'autres interventions tragiques dans le vieux continent. De même, nous la trouvons au Moyen-Orient, en Afrique et même en Amérique latine où elle se manifeste dans les interventions et les menaces que subissent en particulier certains pays d'Amérique centrale comme El Salvador.

133. Mon pays constate avec inquiétude cette situation au Moyen-Orient non seulement parce qu'elle affecte la paix mondiale mais aussi parce que nous nous sentons très proches des peuples de cette région tourmentée. De nombreux enfants de ces pays sont devenus des citoyens chiliens et nous souffrons avec eux chaque fois que la paix dans ces pays est troublée par l'effusion de sang et la misère.

134. Nous avons tout particulièrement suivi avec une profonde préoccupation la tragédie que vit le peuple du Liban, déchiré par de cruelles luttes qui dévastent une nation autrefois très prospère. Nous formons des vœux pour que ce pays retrouve rapidement la paix et la tranquillité perdues, et, à ce propos, nous appuyons le travail pacificateur, réalisé par les Nations Unies, qui a permis d'atténuer l'escalade des hostilités.

135. Une fois de plus, nous tenons à dire que le Chili estime qu'une solution réaliste au problème du Moyen-Orient doit être fondée sur le retrait d'Israël de tous les territoires arabes occupés, sur la reconnaissance du droit de tous les Etats de la région — y compris Israël — à vivre à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues et sur le plein exercice des droits inaliénables du peuple palestinien à l'autodétermination, conformément aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, et tout particulièrement du Conseil de sécurité.

136. En ce qui concerne la Namibie, le Gouvernement chilien estime que la communauté internationale — et tout spécialement l'Organisation des Nations Unies — doit poursuivre ses efforts pour trouver une solution négociée à ce problème colonial. A cet égard, le Chili, en sa qualité de membre du Conseil des Nations Unies pour la Namibie, a apporté son appui à la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité et aux diverses résolutions de cet organe.

137. De même, nous renouvelons notre dénonciation de la politique d'*apartheid* qui viole non seulement les principes de la Charte des Nations Unies mais également les bases mêmes sur lesquelles reposent les droits de l'être humain, quelle que soit sa race, sa croyance ou sa nationalité.

138. Le Chili, pays épris de paix, encourage et facilite toute initiative qui favorise la solution pacifique des différends. C'est pourquoi en ce qui concerne la question de Chypre, nous partageons la suggestion selon laquelle le problème doit être examiné à mesure que se produisent les événements et que se déroulent les négociations.

139. De même, nous pensons que les bons offices du Secrétaire général pour parvenir à l'unification de la Corée, grâce à un dialogue entre le Nord et le Sud, contribueraient à la stabilité générale de cette zone.

140. Nous avons parlé de l'engagement pris par tous ceux qui appartiennent à cette organisation. Il s'agit non seulement de respecter la personne humaine en tant que telle mais aussi de créer les conditions propices au maintien de la justice et au respect des obligations prises par les Etats.

141. Deux points de l'ordre du jour traitent concrètement de ces questions : le terrorisme, qui constitue l'un des attentats les plus brutaux et les plus lâches contre l'être humain, et le désarmement, sans la réalisation sincère duquel il sera difficile de créer les conditions de paix et de sécurité envers lesquelles nous nous sommes engagés.

142. Nous pensons qu'il est particulièrement important d'étudier le problème du terrorisme, dont l'escalade constitue une très grave menace pour la paix interne des Etats et une violation flagrante des droits les plus élémentaires de l'homme. C'est pourquoi nous appuyons sans réserve toutes mesures qui, prises en commun sur le plan international, cherchent à enrayer d'une manière efficace cette méthode criminelle et méprisable de lutte politique.

143. Bien que l'obligation primordiale d'enrayer ce phénomène revienne aux gouvernements mêmes, nous estimons toutefois que tous les Etats ont la responsabilité internationale d'empêcher qu'à partir de leur territoire on facilite ou on lance des activités terroristes vers d'autres régions et de condamner aussi ceux qui commettent des faits delictueux de ce genre ou s'en font les complices.

144. Une autre question d'une actualité brûlante est celle du désarmement qui tous les ans est abordée par l'Assemblée générale. Bien que des efforts aient été faits pour arrêter la course aux armements, nous devons toutefois constater à regret que les résultats obtenus sont faibles. Notre pays, traditionnellement épris de paix, a toujours proclamé sur le plan régional et mondial son appui sans réserve aux principes du désarmement général, qui est l'aspiration sincère de la communauté internationale.

145. Le Gouvernement du Chili estime que l'effort interne nécessaire que doivent réaliser les pays en développement eux-mêmes doit être complété par la coopération internationale. C'est pourquoi le Chili espère que, dans un proche avenir, sera tracé le cadre permettant de lancer ce que l'on a appelé les négociations globales qui constituent probablement à l'heure actuelle la seule initiative propice à un ajustement dans les relations économiques internationales.

146. Si l'on veut réellement que ces négociations constituent un encouragement réel à l'effort de coopération, il est absolument nécessaire qu'elles soient lancées dans le cadre de l'Organisation pour obtenir ainsi l'appui de toute la communauté internationale. Il est également indispensable, en même temps, de procéder à une analyse dans le cadre des divers groupes chargés de ce travail afin de parvenir à une communauté de vues sur des questions telles que l'ordre du jour ou celles d'ordre institutionnel qui, à ce jour, ont paralysé les conversations. Dans cette tâche, il faut non seulement que les nations industrialisées fassent preuve de beaucoup de volonté politique, complétant ainsi leurs nombreuses déclarations à ce propos, mais il faut aussi que les pays membres du Groupe des 77 aient la hauteur de vues, la précision des concepts et la clarté du langage nécessaires pour accepter l'inclusion d'un degré plus élevé de réalisme dans nos propres exigences.

147. Entre-temps, les efforts en vue de la coopération Sud-Sud ont été relancés par les pays en développement eux-mêmes; cela constitue un fait positif qui s'est concrétisé par la Conférence de haut niveau sur la coopération économique entre pays en développement, tenue récemment à Caracas, au cours de laquelle un programme complet de coopération horizontale a été élaboré; c'est un programme qui a été appuyé pleinement par le Chili.

148. Sur le plan de la coopération scientifique, nous constatons chaque année les progrès réalisés en faveur de l'humanité tout entière.

149. En ce qui concerne l'espace extra-atmosphérique, les perfectionnements rapides des techniques dans ce sec-

teur nous obligent à établir de toute urgence des principes juridiques régissant chacune de ces activités, tâche qui a été effectuée par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, dont fait partie le Chili. Il faudrait néanmoins donner une impulsion nouvelle à ce travail pour éviter que les applications des techniques de l'espace précèdent l'existence de règles juridiques qui doivent les régir avec une définition précise des responsabilités. Nous espérons que l'on pourra étudier la question relative à l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique soit au Comité ou à la Commission du désarmement, comme le décidera l'Assemblée générale. Nous estimons que c'est là une tâche urgente qui ne saurait être remise à plus tard.

150. Une des grandes négociations réalisées sous les auspices de l'Organisation est sans aucun doute la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, tant par sa contribution importante au développement progressif du droit international, comme l'envisage la Charte, dans la réglementation de l'utilisation de plus des deux tiers de la planète, que par la contribution remarquable apportée au travail des instances internationales en général, en perfectionnant une méthode de consensus entre presque 160 Etats participant à la Conférence. Le monde et plus particulièrement le Chili — pays maritime et respectueux du droit — se réjouissent de ce que les efforts importants qui ont été faits aboutiront, l'an prochain, à l'adoption d'une convention unitaire, de caractère universel, et qui recueille le consensus de la communauté internationale. C'est la raison pour laquelle nous lançons un appel à tous les Etats pour qu'ils accélèrent les négociations et pour que toutes les parties fassent preuve de la souplesse nécessaire à l'égard des importants objectifs poursuivis, et ce sans modifier l'essence même du projet de convention.

151. Il y a quelques instants, j'ai parlé de la profonde préoccupation éprouvée par le Gouvernement du Chili à l'égard de la situation internationale dans laquelle se trouve actuellement l'humanité. Il a été déclaré clairement aussi que l'Organisation ne répondait malheureusement pas comme elle le devrait aux efforts de ceux qui l'ont créée dans l'espoir de préserver à jamais les générations futures du fléau de la guerre. Le Secrétaire général lui-même a mis en garde, récemment encore, contre le danger d'une conflagration mondiale qui, plus que jamais, nous menace [voir A/36/1, sect. XIII].

152. Nous estimons que le moment est venu pour les Etats Membres de renouveler — comme ils l'ont fait en 1945 — leur profession de foi dans les valeurs authentiques de l'homme et de la société. Seule la fermeté dans les convictions et dans la lutte pour qu'existe un ordre international juste permettra de réaliser l'objectif suprême qu'est la paix. La Charte des Nations Unies elle-même énonce qu'il ne sera pas possible de parvenir à cette paix et à cette sécurité sans une coopération effective sur le plan international, qui permettrait de résoudre les problèmes économiques, sociaux, scientifiques et culturels.

153. Le Chili est conscient du fait que, aujourd'hui, les Etats, individuellement et collectivement, ne doivent pas se contenter d'exprimer leur volonté profonde et sincère de faire de l'Organisation des Nations Unies l'instrument d'une coopération authentique et active, mais qu'ils doivent également traduire cette volonté dans les faits.

154. En raison de leur importance et de leur ampleur, les problèmes qui se posent actuellement à l'humanité sont principalement de caractère international. Par conséquent, leur solution repose sur les efforts concertés de tous, grands et petits, en faveur de cette noble entreprise qu'est la création d'un monde meilleur pour nos enfants et pour les générations à venir.

155. Le Chili réitère, du haut de cette tribune, sa volonté de poursuivre la lutte sans défaillance en faveur des princi-

pes et des idéaux élevés qui, en 1945, ont donné naissance à l'Organisation des Nations Unies.

156. M. SHAHI (Pakistan) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, la délégation du Pakistan vous adresse ses chaleureuses félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de la trente-sixième session de l'Assemblée générale. Votre accession à ces hautes fonctions est un hommage à votre vaste expérience et à votre profonde compréhension des affaires internationales ainsi qu'au rôle éminent que vous avez joué à l'Organisation des Nations Unies. Nous sommes certains que, grâce à votre autorité et à votre attachement aux idéaux de cette organisation, vous saurez guider les débats de la présente session de manière brillante et féconde. Nous sommes particulièrement heureux du fait que vous veniez d'un pays avec lequel le Pakistan entretient, par tradition, des liens d'étroite amitié.

157. Je voudrais également dire combien nous avons apprécié la façon remarquable dont votre prédécesseur, M. Rüdiger von Wechmar, de la République fédérale d'Allemagne, a dirigé les travaux de la précédente session de l'Assemblée générale.

158. Je voudrais profiter de cette occasion pour rendre un hommage tout particulier au Secrétaire général pour les efforts inlassables qu'il a déployés au cours des années afin de désamorcer des situations critiques menaçant la paix. Nous lui souhaitons de connaître des succès plus grands encore dans les efforts qu'il fait, au nom de la communauté internationale, en vue de consolider la paix mondiale et d'assurer le bien-être et le progrès de l'humanité.

159. Les Nations Unies se trouvent aujourd'hui enrichies par la naissance de deux nations nouvelles. Le Pakistan salue l'indépendance de Vanuatu et du Belize et se félicite vivement de leur entrée dans notre communauté grandissante. Nous espérons que nous aurons des rapports de coopération et d'amitié réciproques avec les gouvernements et les peuples de ces nouveaux Etats Membres.

160. Comme le Secrétaire général l'a indiqué dans son rapport annuel, des tensions nouvelles sont venues, au cours de l'année écoulée, aggraver les problèmes auxquels le monde se trouve confronté [*ibid.*, sect. I]. La tension croissante dans les relations Est-Ouest, qui se reflète dans la nouvelle course aux armements qui fait intervenir toute une gamme d'armes nucléaires et dans l'augmentation des armements classiques, et l'absence de dialogue entre les superpuissances viennent encore compliquer les problèmes auxquels se heurtent les petits pays dans diverses parties du monde. Cette situation a encore été compliquée par le fait que des Etats régionaux ont engagé des relations stratégiques avec les superpuissances. Voilà pourquoi la détente et le compromis mutuel entre les grandes puissances représentent pour les petits Etats un enjeu important, à condition que ce compromis ne soit pas réalisé aux dépens de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de ces petits pays.

161. Faisant un tour d'horizon, nous voyons une multitude de situations dont chacune, vu l'état actuel d'affrontement entre les grandes puissances, pourrait allumer un conflit plus étendu. Pendant que l'Organisation des Nations Unies est aux prises avec des problèmes nombreux et graves qui n'ont pas encore été résolus, de nouvelles sources de conflit surgissent et exigent que nous nous en occupions d'urgence.

162. La menace la plus grave à la paix mondiale continue de provenir du conflit au Moyen-Orient. Le cœur du problème dans cette région demeure le déni persistant des droits inaliénables du peuple palestinien à l'autodétermination et à l'établissement de son propre Etat indépendant en Palestine. En fait, la situation s'est sérieusement détériorée

pendant l'année écoulée. Non seulement Israël demeure plus intransigeant que jamais à l'égard des droits des Palestiniens, mais il a intensifié son agression au Liban. Non seulement Israël continue à occuper des territoires arabes, dont la Ville sainte de Jérusalem, au mépris des résolutions de l'Organisation des Nations Unies et de l'opinion mondiale, mais il a étendu son agression à l'Iraq.

163. Les destructions infligées au Liban par les raids aériens effectués par Israël et l'incitation à la guerre religieuse de ses habitants préoccupent très douloureusement le Pakistan. Je voudrais rendre un chaleureux hommage aux Ministres des affaires étrangères du Koweït, de l'Arabie saoudite, de la Syrie et au Secrétaire général de la Ligue des Etats arabes, pour les efforts exceptionnels qu'ils ont déployés afin de favoriser la paix et la réconciliation au sein des factions libanaises et pour préserver l'unité, la souveraineté et l'intégrité territoriale du Liban.

164. On ne doit pas permettre à Israël de persister impunément dans son attitude illégale. Il est grand temps que la communauté internationale aille au-delà de la condamnation de la conduite d'Israël et passe à l'adoption de mesures efficaces propres à freiner son comportement dans l'avenir.

165. Un règlement juste et général du problème du Moyen-Orient ne saurait être négocié sans la pleine participation, sur un pied d'égalité, de l'OLP, seul représentant légitime du peuple palestinien. Il est regrettable que la Communauté européenne n'ait pas encore donné suite à sa déclaration de Venise du 13 juin 1980⁵ en formulant un plan concret d'action. Le plan d'action en huit points, présenté récemment par le prince héritier Fahd, de l'Arabie saoudite¹, qui nous paraît entièrement conforme aux résolutions des Nations Unies, mérite une attention soutenue. Nous estimons que ce plan pourrait servir de base à une approche globale d'un règlement de paix juste et durable au Moyen-Orient, qui serait négocié dans le cadre d'une conférence internationale.

166. En tant que membre de l'Organisation de la Conférence islamique et du mouvement des pays non alignés, le Pakistan a toujours appuyé les efforts internationaux visant à apporter la paix et la tranquillité au Moyen-Orient, sur la base du retrait complet d'Israël de tous les territoires arabes occupés, notamment de la Ville sainte de Jérusalem, du plein respect des droits inaliénables du peuple palestinien et de la création d'un Etat palestinien indépendant.

167. Tandis que le chaudron du Moyen-Orient continue à bouillonner, la situation dans l'Afghanistan voisin pose une menace nouvelle et directe pour la sécurité de notre région et pour la paix mondiale. Sa situation géographique ne permet pas au Pakistan d'échapper aux conséquences du conflit interne en Afghanistan, et la situation dans ce pays déchiré n'est pas le fait du Pakistan.

168. Nous rejetons catégoriquement l'accusation gratuite, qui relève purement de la propagande, selon laquelle le Pakistan serait responsable de la vaste résistance nationale en Afghanistan. La lutte de ce peuple est une lutte entièrement interne et traduit la réaction traditionnelle du peuple afghan face à toute atteinte portée à sa souveraineté et à son indépendance. Ce que l'on appelle la « situation autour » de l'Afghanistan est une retombée de la turbulence qui sévit dans ce pays, et il y sera remédié lorsque les conditions y seront redevenues normales. Ce n'est pas en proférant des injures à l'adresse du Pakistan que l'on parviendra à cacher les pénibles réalités qui sont aujourd'hui le lot de l'Afghanistan.

169. Du haut de cette tribune, on a affirmé il y a quelques jours que le peuple laborieux de l'Afghanistan n'avait jamais mieux vécu que depuis la révolution d'avril et qu'il

avait commencé à jouir des fruits d'un nouveau système social juste et équitable. Ne sommes-nous pas en droit de nous demander alors pourquoi un cinquième de la population totale de l'Afghanistan s'est enfui du pays et pourquoi les habitants qui y restent s'opposent si implacablement à la situation ?

170. Près de 2,5 millions d'Afghans ont trouvé refuge au Pakistan, préférant vivre dans des conditions pénibles, loin de leurs foyers détruits. D'ailleurs cet exode ne cesse de se poursuivre. Les soins et la subsistance à assurer à cette vaste masse d'êtres humains déplacés constituent une responsabilité accablante et un lourd fardeau. Le Pakistan assure la moitié des dépenses ainsi encourues et nous sommes reconnaissants de l'aide que nous avons reçue à cet égard du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, du Programme alimentaire mondial et d'autres organisations humanitaires ainsi que d'un certain nombre de pays amis. Bien que cette aide nous permette d'assurer un minimum de bien-être aux réfugiés, il n'en demeure pas moins qu'il reste beaucoup à faire. La communauté internationale a clairement l'obligation de continuer de se préoccuper de la dimension humaine que revêt la crise afghane, afin d'atténuer les conséquences de cette grave tragédie.

171. C'est dénaturer les faits que d'attribuer au Pakistan des motifs autres qu'humanitaires dans la manière dont il s'acquitte de ses obligations internationales à l'égard de ces réfugiés et que d'affirmer que le Pakistan permet que son territoire serve de voie de passage au flot d'armes destinées aux *moudjahidin*. La frontière entre le Pakistan et l'Afghanistan s'étend sur plus de 1 400 miles et traverse des régions qui sont les plus accidentées et les plus inaccessibles du monde. Ces régions sont habitées par des tribus farouchement indépendantes qui se déplacent de part et d'autre de la frontière internationale qu'ils ont toujours franchie librement au cours des siècles. Le Pakistan n'est pas en mesure de fermer cette frontière.

172. La clef de la solution de la crise afghane réside dans la mise en œuvre des principes énoncés dans la résolution adoptée à la onzième session de la Conférence islamique, qui sont pleinement reflétés dans la résolution 35/37, adoptée le 20 novembre 1980 par l'Assemblée générale. Ces résolutions demandent un règlement politique, qui se fonde sur le retrait immédiat de l'Afghanistan des troupes étrangères, le respect de sa souveraineté, de son indépendance nationale, de son intégrité territoriale et de son caractère non aligné, et sur le droit du peuple afghan de choisir son propre système économique, politique et social, à l'abri de toute ingérence étrangère et de toute coercition, ainsi que sur le droit des réfugiés afghans de rentrer dans leurs foyers, dans l'honneur et en toute sécurité. Ces principes ont été approuvés par la Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés, qui s'est tenue à New Delhi en février dernier.

173. Les Nations Unies constituent le seul mécanisme pratique propre à assurer le dialogue entre les parties directement intéressées afin de résoudre la crise en Afghanistan. C'est dans cet esprit que nous sommes prêts à laisser de côté les problèmes de procédure pour nous livrer à un échange de vues sur des questions de fond, par l'intermédiaire du Secrétaire général ou de son représentant, tout en préparant le terrain à des négociations trilatérales entre les représentants des Gouvernements du Pakistan et de l'Iran et ceux du parti démocratique populaire d'Afghanistan, dès que les circonstances s'y prêteront. Nous avons déjà fait savoir au Secrétaire général que cet échange de vues pouvait commencer immédiatement.

174. Nous espérons sincèrement que les entretiens envisagés par l'intermédiaire du Secrétaire général permettront d'amorcer un processus irréversible de dialogue pour la

paix. Si toutes les parties à ce processus recherchent sincèrement un règlement pacifique, il sera alors possible d'espérer un prompt règlement du conflit interne de l'Afghanistan et des répercussions qu'il a à l'extérieur.

175. Notre recherche d'une prompt solution à la crise afghane revêt une dimension plus grande encore compte tenu de nos relations avec l'Union soviétique. La crise afghane et les complications qui l'accompagnent constituent, dans ces relations, une entrave que nous aimerions voir disparaître au plus tôt.

176. Nous sommes prêts à coopérer, dans la limite de nos possibilités, à la mise en œuvre de toute garantie internationale liée au retrait total des troupes étrangères qui se trouvent en Afghanistan, sur la base d'un calendrier à fixer. Ces garanties devraient naturellement assurer le respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de tous les Etats de la région, dans le strict respect des principes de non-ingérence et de non-intervention.

177. Une situation parallèle existe au Kampuchea, où s'est également produite une intervention militaire extérieure, en violation des principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies. Dans le cas du Kampuchea comme dans celui de l'Afghanistan, le Pakistan appuie pleinement l'appel lancé pour le retrait des forces étrangères et pour l'exercice par le peuple kampuchéen de son droit de choisir son destin.

178. Le Pakistan a pris part à la Conférence internationale sur le Kampuchea, tenue à New York en juillet de cette année, qui a donné des résultats positifs. Nous espérons que les efforts faits pour créer un gouvernement national de coalition prépareront la voie à une solution politique négociée au Kampuchea.

179. Le peuple pakistanais ressent profondément le conflit qui se prolonge entre les Etats frères d'Iran et d'Iraq. Cette guerre tragique a suscité de très grandes souffrances et de graves effusions de sang; elle a causé d'énormes dégâts aux économies des deux pays. Elle a encore exacerbé le climat d'insécurité dans une région déjà agitée. Le Pakistan a fait tous les efforts possibles, au niveau le plus élevé, individuellement ou de concert avec d'autres chefs d'Etat islamiques, pour rétablir la paix entre l'Iran et l'Iraq selon les principes de la Charte des Nations Unies et de la charte de la Conférence islamique. Le président Zia-ul-Haq, accompagné du secrétaire général de la Conférence islamique, M. Habib Chatty, a entrepris une mission de paix à Téhéran et à Bagdad en septembre de l'année dernière. Il a poursuivi cette mission, avec d'autres chefs d'Etat et de gouvernement membres du comité de paix islamique, au cours de deux visites ultérieures accomplies cette année dans les deux capitales.

180. Nous espérons que ces efforts de médiation et d'autres, y compris l'effort entrepris par l'Organisation des Nations Unies par l'intermédiaire de M. Olof Palme, parviendront à mettre fin à cette guerre fratricide, qui met en danger la sécurité de la région du golfe tout entière. Voisin immédiat de l'Iran et ami traditionnel de l'Iran comme de l'Iraq, le Pakistan tient tout particulièrement à ce qu'une solution rapide soit apportée à ce conflit sur la base des principes du droit et de la justice internationaux et dans le respect de la souveraineté, de l'unité et de l'intégrité territoriale des deux pays.

181. La troisième Conférence islamique au sommet, qui s'est tenue à La Mecque-Taïf en janvier de cette année, a porté toute son attention sur les problèmes clefs de la région, et plus particulièrement sur Jérusalem, la Palestine et l'Afghanistan. Dans la déclaration de La Mecque, la Conférence islamique a proclamé que le maintien de la sécurité du golfe représentait une préoccupation exclusive des pays de la région. Le Pakistan s'est engagé dans cette

déclaration. Nous nous félicitons de l'établissement du Conseil de coopération du golfe pour favoriser la coopération économique et d'autres formes de coopération parmi les Etats membres.

182. De même que les autres pays du littoral et de l'arrière-pays de l'océan Indien, le Pakistan reste très soucieux de l'intensification de la présence militaire des grandes puissances dans l'océan Indien et de la dégradation du climat de paix et de sécurité dans la région. Nous appuyons entièrement l'appel à la prompte convocation de la Conférence sur l'océan Indien, qui devrait préparer la réalisation du concept faisant de l'océan Indien une zone de paix, garantissant la sécurité et le respect véritables de la souveraineté, de l'indépendance nationale et de l'intégrité territoriale des Etats du littoral et de l'arrière-pays de l'océan Indien. Nous appuyons de même l'appel lancé par les ministres des affaires étrangères des pays non alignés lors de la réunion de Delhi en février dernier afin que commence un processus visant à réduire la présence militaire des superpuissances dans la zone de l'océan Indien.

183. Tout comme nous partageons une frontière internationale de 1 400 miles avec l'Afghanistan, nous avons avec l'Inde une frontière commune longue de 1 200 miles. Nous reconnaissons pleinement combien il importe d'établir et de maintenir des relations de bon voisinage avec ces deux pays. L'Accord de Simla, de juillet 1972⁶, est venu clore un chapitre amer de nos relations avec l'Inde. Depuis lors, nous nous sommes sincèrement efforcés d'appliquer cet accord dans la lettre et dans l'esprit.

184. Cet accord fournit également un cadre au règlement pacifique de tous les différends et désaccords entre les deux pays. La plupart ont été résolus depuis la signature de l'Accord. Le seul différend qui subsiste concerne le Jammu et Cachemire; il devrait pouvoir être résolu, croyons-nous, dans l'esprit de l'Accord de Simla et compte tenu des résolutions appropriées de l'Organisation des Nations Unies.

185. Les forces historiques qui s'exercent aujourd'hui dans notre région exigent que le Pakistan et l'Inde répondent aux nouvelles réalités en s'efforçant sincèrement de forger des rapports nouveaux de confiance mutuelle sur une base durable. C'est dans ce but que, plusieurs fois dans un passé récent, nous nous sommes déclarés disposés à nous associer à l'Inde pour bâtir une structure durable de paix entre nos deux pays. Nos propositions sont allées d'un rapport mutuellement acceptable de forces et de niveaux d'armements à la conclusion d'un pacte de non-agression.

186. Le Pakistan, en superficie, n'est que le quart de l'Inde, et sa population est environ le dixième de celle de l'Inde. La disparité de ressources et de développement industriel et technique est tout aussi frappante. Le Pakistan ne saurait donc, en aucune circonstance, représenter une menace pour l'Inde. Nous ne sommes pas en rivalité avec l'Inde dans une course aux armements; nous restons entièrement préoccupés par des considérations de sécurité qui sont tout particulièrement nôtres. Etant donné la longueur de nos frontières et la menace à laquelle se trouve exposée notre sécurité du fait de ce qui se passe dans la région, nous ne pouvons faire autrement que de maintenir une capacité minimum de défense exigée par la superficie et la situation géostratégique du Pakistan. Il est totalement inexact de définir notre droit souverain de renforcer notre sécurité comme étant une subordination de nos intérêts aux desseins stratégiques de l'une quelconque des superpuissances.

187. On pardonnera à la population du Pakistan de s'inquiéter de la propension de notre voisin à mal comprendre nos objectifs et à parler de nuages de guerre. Pour notre part, nous estimons que notre région connaît maintenant

des conditions qui nous offrent la chance du siècle de réaliser une paix durable entre nos deux pays.

188. Il y a déjà eu un commencement : on a prévu des consultations bilatérales entre le Pakistan et l'Inde sur des questions d'intérêt commun, de manière continue, ainsi qu'une coopération multilatérale avec l'Inde et d'autres pays de l'Asie du Sud dans certains domaines concertés.

189. Une campagne de propagande à motivation politique est poursuivie systématiquement contre le programme nucléaire pacifique du Pakistan. On allègue que des activités « suspectes » ont été découvertes au réacteur nucléaire pakistanais près de Karachi. Il est manifestement faux de dire que l'on a constaté sur place des anomalies et des irrégularités. Ce réacteur est placé sous le système de garanties de l'AIEA; il a été soumis à des inspections régulières de l'Agence depuis qu'il a pris un caractère critique, la dernière inspection datant d'août dernier. C'est faire preuve d'une inconscience totale que de conjecturer et de dire que le combustible nucléaire usé peut être clandestinement détourné du réacteur vers des fins non pacifiques. Il n'y a pas eu un seul cas où le Pakistan aurait violé les garanties au cours des 45 inspections que l'Agence a déjà effectuées et, chaque fois, l'équipe de l'Agence a certifié que la situation pour ce qui était du respect des garanties par le Pakistan était entièrement satisfaisante. Le Directeur général de l'Agence a également déclaré officiellement qu'il appréciait la coopération accordée à ses inspecteurs par le Pakistan lors des inspections et de la vérification du combustible de l'installation nucléaire selon l'accord existant avec l'Agence.

190. Le Pakistan a également accepté, à la demande de l'Agence, des garanties supplémentaires concernant son réacteur nucléaire et continuera de lui accorder toute sa coopération à l'avenir. Depuis la Conférence des Etats non dotés d'armes nucléaires tenue en 1968, le Pakistan n'a cessé de démontrer combien il était attaché à l'objectif de la prévention de la dissémination des armes nucléaires, en commençant par la proposition soumise à la Conférence⁷ visant à renforcer la résolution 255 (1968) du Conseil de sécurité en transformant certaines assurances de sécurité en garanties positives, à l'intention des Etats non dotés d'armes nucléaires, contre la menace ou l'emploi de l'arme nucléaire. Depuis lors, nous avons recherché auprès des puissances dotées d'armes nucléaires des garanties négatives qu'elles s'engagent à ne pas menacer d'employer les armes nucléaires contre les Etats qui n'en possèdent pas.

191. La communauté internationale sait que le Pakistan a pris plusieurs initiatives pour maintenir sa région exempte d'armes nucléaires. Aux Nations Unies, le Pakistan a fait des efforts systématiques en vue de l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud. Comme première étape vers cet objectif, le Pakistan a proposé l'adoption d'une déclaration commune sur la non-acquisition d'armes nucléaires par les Etats de la région. Le Pakistan a également offert à l'Inde une inspection des installations nucléaires des deux pays sur une base de réciprocité. Je suis heureux de déclarer que, dans un communiqué commun, publié à l'issue de la visite du Ministre des affaires étrangères de l'Inde au Pakistan, en juin dernier, les deux pays ont réaffirmé que leurs programmes nucléaires respectifs étaient entièrement destinés à des fins pacifiques.

192. Il est très inquiétant que l'adhésion aux garanties de l'AIEA de même qu'au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires n'ait pas suffi pour garantir le droit légitime des Etats d'avoir accès aux techniques nucléaires en vue de leur développement. J'en veux pour preuve l'attaque israélienne contre les installations nucléaires de l'Iraq qui, pour reprendre les paroles du Directeur général de l'AIEA, était une attaque contre le système même des

garanties de l'Agence. L'acte d'Israël montre que sa politique d'agression au Moyen-Orient acquiert une dimension nouvelle qui est scandaleusement citée pour provoquer l'émulation.

193. Je passe maintenant au désarmement général. La tension croissante dans les relations Est-Ouest laisse entrevoir une nouvelle escalade de la course aux armes nucléaires qui, pour reprendre les paroles du Secrétaire général, constitue le plus grand danger potentiel pour l'humanité. Nous nous félicitons donc de la décision récente prise par les Etats-Unis et l'Union soviétique d'entamer un dialogue sur la réduction de leurs forces nucléaires opérationnelles en Europe. Nous espérons que cela constituera un premier pas vers la reprise, à une date rapprochée, des négociations sur des réductions importantes des armes stratégiques et le début d'une tendance irréversible vers le désarmement nucléaire, le renforcement de la paix et de la sécurité internationales. La modération dont ont fait preuve les deux superpuissances en se conformant aux limites imposées par les accords SALT I et SALT II nous cause une vive satisfaction.

194. Les principales puissances nucléaires dépensent d'ores et déjà 450 milliards de dollars par an pour leurs forces armées et leurs armements. Ces dépenses vont augmenter considérablement en raison de l'acquisition de systèmes d'armes nucléaires plus perfectionnés et de nouvelles armes de destruction massive. Cette intensification continue de la course aux armements met directement et fondamentalement en danger les intérêts vitaux de sécurité de tous les Etats et aggrave le risque d'une guerre nucléaire, qui mettrait en danger la survie même de l'humanité.

195. Le climat politique international défavorable a paralysé les progrès des négociations de Genève sur le désarmement. Même pour ce qui est de la question prioritaire, la conclusion d'un traité interdisant tous les essais nucléaires, aucun progrès n'a été enregistré depuis plusieurs années. Les négociateurs principaux semblent bien décidés à réserver aux Etats nucléaires la prérogative de procéder à des explosions nucléaires.

196. Le Comité du désarmement a été empêché d'entamer des négociations sur l'une quelconque de la vaste gamme de questions touchant le désarmement nucléaire. Même là où des mécanismes de négociations ont été établis, comme pour les armes radiologiques et chimiques, les principales puissances nucléaires se sont montrées d'une insensibilité singulière à l'égard des préoccupations et des propositions des pays non alignés et neutres. Pour ce qui est du programme global de désarmement, des divergences fondamentales de conception entre ces pays et les Etats membres non alignés ont assombri les perspectives de consensus.

197. Dès le début des discussions sur le désarmement aux Nations Unies, la priorité la plus élevée a été accordée aux mesures de désarmement nucléaire. L'Assemblée générale a adopté plusieurs résolutions sur l'interdiction de l'emploi des armes nucléaires. Cet objectif n'a pas suscité d'effort sérieux. Des propositions moins ambitieuses comme le non-recours en premier aux armes nucléaires ont été avancées de temps à autre mais ont été rejetées comme allant à l'encontre des doctrines stratégiques et militaires. Les pourparlers de Vienne, qui stagnent depuis de nombreuses années, doivent être repris avec une vigueur nouvelle pour aboutir à un accord sur le niveau des forces armées et des armements en Europe centrale si l'on veut dégager les perspectives d'un accord sur le non-recours en premier aux armes nucléaires en Europe.

198. La situation en Afrique australe continue à menacer gravement la paix régionale et internationale. La persistance du système inhumain d'*apartheid* appliqué par le

régime raciste de l'Afrique du Sud est un défi constant à la conscience internationale et une menace latente pour la paix. Le Pakistan appuie sans réserve la lutte de l'African National Congress visant à démanteler ce système odieux et à rétablir la dignité des droits de l'homme de la population tout entière de l'Afrique du Sud.

199. Enhardi par l'acquisition d'une machine de guerre redoutable, grâce à l'aide de certaines nations développées, le régime raciste de l'Afrique du Sud a maintes fois commis, en toute impunité, des actes d'agression non provoqués contre ses voisins. Il persiste à occuper illégalement la Namibie et fait du territoire de la Namibie un tremplin pour lancer des attaques armées répétées contre l'Angola. Pretoria a aussi intensifié sa répression à l'encontre de la SWAPO qui conduit la lutte de libération. Le Pakistan se joint, une fois de plus, à la communauté mondiale pour condamner, dans les termes les plus énergiques, le régime raciste pour son agression toute récente contre l'Angola et sa violation flagrante de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de ce pays.

200. Les efforts entrepris par la communauté internationale pour amener la Namibie à l'indépendance en sont à une étape décisive. La huitième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale qui vient de se tenir a souligné le consensus international à l'égard de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité et la nécessité de la mise en œuvre rapide du plan d'indépendance concerté.

201. Nous avons pris note de la déclaration faite le 24 septembre par les cinq pays occidentaux membres du groupe de contact sur la Namibie. Leur intention d'entreprendre des discussions sur des principes constitutionnels propres à assurer la confiance de tous les intéressés pourrait fort bien faire échouer l'objectif de la mise en œuvre dès 1982 de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité si, au cours des discussions, on cherche à revoir ou à affaiblir le plan d'indépendance.

202. Le retard injustifié apporté au retrait de l'Afrique du Sud de la Namibie ne peut être toléré. On ne devrait pas hésiter à fixer une date précise pour l'indépendance de la Namibie. Si cette date limite n'était pas respectée, les Nations Unies devraient passer immédiatement à l'application de sanctions globales et obligatoires contre le régime raciste.

203. Dans ce contexte, je voudrais rendre hommage à l'OUA pour son appui aux mouvements de libération nationale et ses efforts dans la recherche de solutions aux différends entre les Etats africains, y compris le conflit du Tchad et celui du Sahara occidental. Les efforts entrepris par le comité des sept pour faire intervenir au Sahara occidental un cessez-le-feu qui serait suivi d'un référendum méritent tous nos éloges.

204. Le Pakistan partage la profonde inquiétude exprimée avec tant d'éloquence par les orateurs qui m'ont précédé devant la dégradation alarmante de la situation économique, surtout dans les pays en développement. Leur stagnation économique, le déclin de leur croissance, leurs importants déficits extérieurs, leur endettement croissant, les pertes qu'il subissent en raison de termes de l'échange défavorables, le protectionnisme grandissant, la hausse des prix, la chute du revenu réel pour les centaines de millions de personnes qui vivent dans une pauvreté absolue dans les pays en développement n'ont pas besoin d'être répétés ici. Il suffit de dire que les maux croissants de l'économie mondiale ont des racines profondes et exigent des changements de structure fondamentaux.

205. Les impératifs de l'interdépendance n'ont pas été reconnus comme il le fallait, encore qu'il soit établi que les pays en développement sont la source la plus grande du développement du commerce dans le monde et que leur

bien-être économique est indispensable à la bonne santé de l'économie mondiale.

206. Les négociations globales, auxquelles s'est engagée toute la communauté internationale, n'ont pas été entreprises. Les espérances nées de la réunion d'Ottawa ne se sont pas réalisées. Non seulement la coopération internationale en vue du développement a subi un grave revers, mais aujourd'hui la base même de la coopération multilatérale est mise en doute. Les négociations économiques internationales ont perdu leur élan, et là où des accords limités ont été conclus ils sont restés en général sans application.

207. Le Pakistan espère que le Programme d'action de Nairobi pour la mise en valeur et l'utilisation de sources d'énergie nouvelles et renouvelables et le Nouveau programme substantiel d'action pour les années 1980 en faveur des pays les moins avancés, adoptés aux conférences de Nairobi et de Paris, seront appliqués de manière efficace et prompte. Nous saluons particulièrement l'accord réalisé à Paris visant à doubler l'aide au développement d'ici à 1985 aux 31 pays les moins avancés qui comptent une population de 280 millions d'habitants au total.

208. Le consensus international sur la nécessité d'assurer la sécurité alimentaire mondiale, qui existe depuis la Conférence mondiale de l'alimentation de 1974, n'est pas encore devenu une réalité.

209. Malgré l'Accord portant création du Fonds commun sur les produits de base⁸ — fonds modeste —, les négociations sur des arrangements portant sur des produits de base individuels avancent avec une pénible lenteur.

210. Le travail dans les domaines du commerce, de la technique, de l'industrialisation et de la réforme monétaire a été tout aussi décevant. L'adoption de la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement a été une décision importante qui a fourni un cadre global à la coopération internationale en vue du développement. Mais si les tendances négatives actuelles persistent, il est difficile de voir comment les buts et les objectifs de la Stratégie pourraient être mis en œuvre.

211. Nos espoirs portent maintenant sur la prochaine réunion de Cancún pour donner de l'impulsion à la coopération internationale en vue du développement et pour faciliter la prompte mise en train des négociations globales. Toutefois, le Pakistan réaffirme son point de vue — qui a toujours été celui du Groupe des 77 — que les problèmes économiques mondiaux peuvent le mieux être traités dans le cadre universel des Nations Unies.

212. D'autre part, les pays en développement, après la Conférence de haut niveau sur la coopération économique entre pays en développement, qui s'est tenue à Caracas, ont fait preuve d'une impulsion nouvelle vers l'autosuffisance collective. Nous sommes convaincus que le Programme d'action adopté par la conférence [voir A/36/333] donnerait des avantages équilibrés et durables en consolidant la solidarité des pays en développement et en améliorant leur position de négociation avec les pays industrialisés. Toutefois, ils ne considèrent pas la coopération économique des pays en développement comme pouvant remplacer une entente Nord-Sud. Une solution intégrée et globale des problèmes économiques mondiaux ne saurait être réalisée sans la participation de tous les pays concernés. A cet égard, nous nous associons sans réserve à l'appel lancé par le Ministre des affaires extérieures de la France en faveur de l'adoption de politiques nouvelles et audacieuses de coopération entre pays développés et pays en développement [9^e séance].

213. En conclusion, je voudrais réaffirmer notre détermination de défendre les droits et devoirs des Etats, conformément à la Charte, notre attachement aux principes du non-alignement et notre ferme intention d'assurer la réalisation des objectifs de la Conférence islamique. Nous sommes fermement convaincus que ce n'est qu'en honorant ces obligations que nous pourrions contribuer de manière durable à la paix dans le monde et au bien-être futur de l'humanité.

La séance est levée à 13 h 15.

NOTES

1. Présenté au cours d'une entrevue radiodiffusée transmise par le Riyadh Domestic Service le 7 août 1981. Pour le texte de cette entrevue, voir le Foreign Broadcast Information Service le 7 août 1981. *Daily Report*, FBIS-MEA-81-153, du 10 août 1981, vol. V, n° 153, p. C3.

2. Voir A/S-11/14, annexe I.

3. Voir *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins développés* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.82.I.8), première partie, sect. A.

4. Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-sixième année, Supplément de juillet, août et septembre 1981*, document S/14659, annexe.

5. *Ibid.*, trente-cinquième année, *Supplément d'avril, mai et juin 1980*, document S/14009.

6. Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 858, n° 12308, p. 74.

7. Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-troisième session*, point 96 de l'ordre du jour, document A/7277, annexe VII.

8. Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.81.II.D.8.